Département de l'Isère
Commune des ADRETS

N°A2021_076

Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal « Fête de la musique » » sur le parvis de l'Eglise De 18h30 à 22h30 le vendredi 18 juin 2021

Le Maire de la Commune de LES ADRETS,

- Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu le Code de commerce,
- Vu la demande présentée par la SCIC La Marmite de Les Adrets (38), représentée par M^mes^ Valérie Cordier et Katia MARLIN co-gérantes, à l'effet d'obtenir l'autorisation de tenir la manifestation culturelle de la « fête de la musique » sur la commune dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers sur la voie concernée dans un but de sécurité publique,

Considérant l'avis favorable de la commission communale animation relative à l'organisation de cette manifestation,

Vu l'attestation d'assurance en RC remise par le demandeur.

Arrête

Article 1 : La SCIC La Marmite est autorisée à occuper :

Le parvis de l'Eglise de la commune
le 18 juin 2021 de 18h30 à 22h30

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire. Elle est personnelle et incessible.
Article 3 : la circulation des véhicules sera momentanément interdite le 18 juin 2021 de 17h à 23h sur le parvis de l'Eglise
Article 4 : Les riverains seront avisés des restrictions apportées à la circulation. Les panneaux réglementaires et les barrières de sécurité seront mis en place par les soins des demandeurs qui demeureront responsables de tous les risques liés à l'organisation de la manifestation.
Article 5 : Le secrétaire de mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Le présent arrêté sera
Inscrit sur le Registre des Arrêtés de la Commune et affiché en Mairie

Les Adrets, le 17 juin 2021
Le Maire,
M^me^ Sophie RIVENS

Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché le : 17 juin 2021

MAIRIE DES ADRETS (Isère)